□ PASSEPORT(S) et/ ou □ CARTE(S) D'IDENTITE(S) BIOMETRIQUE(S)



RDV LE:

à ____h___

UNIQUEMENT SUR RDV

POUR DEPOT DU DOSSIER ET RETRAIT DU TITRE
PRESENCE INDISPENSABLE DE CHAQUE DEMANDEUR
ET DE L'ENFANT

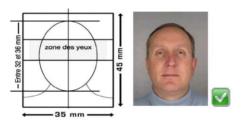
Pour déposer une demande ou retirer un titre : Du lundi au jeudi 8h00 - 11h15 / 13h00 - 16h15 Vendredi 8h00 - 11h15 / 13h00 - 15h15

Pour les prises de RDV au guichet ou par téléphone : 04.73.28.88.00

<u>Cas général</u> :	ATTENTION,	NE FOURNIR	QUE DES	ORIGINAUX

1 seule photo, Format Biométrique, (photographe fortement conseillé) (de moins de 6 mois), <u>en couleur</u>, sur fond gris et dont la taille du visage doit être de 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

NE PAS DÉCOUPER LA PHOTO



Ц	Carte	Nationale	d'identité	en	cours	de	validit	é

Ancien passeport pour annulation (Ce dernier sera obligatoirement restitué en Préfecture).

Déclaration de perte (peut être faite en Mairie lors du RDV de dépôt) ou de vol (Gendarmerie/Commissariat)

L'original de la copie intégrale d'acte de naissance à obtenir auprès de votre mairie de naissance (moins de 3 mois),

* Uniquement si votre commune de naissance n'est pas à COMEDEC se renseigner auprès de celle-ci. <u>ATTENTION</u>; <u>Bien connaître</u>: <u>noms, prénoms, dates et lieux de naissances des parents</u>

Reste obligatoire si changement d'état-civil, perte vol ou titre périmé : <u>CNI.</u> Ou PASSEPORT périmé de plus de 5 ans impératif

L'<u>original</u> d'un justificatif de domicile <u>au nom et prénom de l'intéressé</u> (factures consommations de <u>moins de 6 mois</u>, Eau, EDF, Gaz, Téléphone, ou dernier avis d'impôt sur le revenu, Taxes Foncières ou Habitation (de l'année). Cas particulier des majeures hébergés chez leurs parents: fournir justificatif de domicile des parents+ attestation manuscrite signée+ carte nationale d'identité en original du parent 'hébergeant.

☐ Timbre fiscal PASSEPORT Adulte(s) 86€
 Timbres fiscaux mineurs passeports: Enfants (15 - 17 ans) 42 € Enfants (moins de 15 ans) 17€
☐ Timbre fiscal CARTE d' IDENTITE uniquement si perte ou Vol 25€
<u>CAS DES MINEURS</u> :
Présence obligatoire au dépôt et retrait du dossier du parent exerçant l'autorité parentale muni de sa pièce d'identité.
<u>CAS de MINEURS de PARENTS SEPARES</u> En cas de <mark>divorce ou séparation</mark> des parents : Le dépôt du dossier se fera par le parent ayant la garde principale,
 Jugement complet original de divorce ou de séparation , Carte d'identité ou Passeport des 2 parents, Autorisation manuscrite et signée du 2^{ème} parent.

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, FOURNIR UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DES 2 PARENTS.

LISTE DES AUTRES MAIRIES EQUIPEES POUVANT VOUS ACCUEILLIR:

Cournon: 04.73.69.90.00 Cunlhat: 04.73.72.07.00 Chamalières: 04.73.19.57.57 Clermont-Ferrand: 04.73.42.63.63

Pont-du-Château: 04.73.83.73.70 Rochefort-Montagne: 04.73.65.82.51 St-Georges-de-Mons: 04.73.86.71.84

Riom: 04.73.33.79.00 St-Eloy-les-Mines: 04.73.85.08.24 Volvic: 04.73.33.50.38

Des formulaires Cerfa de pré-demande à remplir et imprimer sont disponibles sur internet sur le site https://passeport.ants.gouv.fr (facultatif)

Attention pour les mineurs : le parent qui rempli le document doit être présent le jour du RDV et le parent absent produit une autorisation manuscrite et signée à part + sa Carte Nationale d'Identité.

TOUS PASSEPORTS et CNI NON RETIRÉS DANS LES 3 MOIS SERONT AUTOMATIQUEMENT ANNULÉS ET DÉTRUITS PAR LA PREFECTURE.